

Référent de Catégorie

FINALITÉ DE LA FONCTION

Le référent de catégorie, sous l'autorité du responsable technique est :

- responsable de la **mise en œuvre de la politique sportive, administrative et gestion de sa catégorie.**
- chargé de transmettre et encadrer la pratique du football dans sa catégorie.

MISSIONS PRINCIPALES

1. Missions liées aux domaines de direction confiés :

Gestion administrative, sous l'autorité du responsable technique :

- Il participe aux réunions du comité et rend compte de l'évolution des différents projets définis par le responsable technique.
- Il applique et met en œuvre la politique et les procédures fixées par le responsable technique.
- Il apporte un soutien et se charge de la gestion administrative de sa catégorie (inscription - transferts).

Politique du club – Projet club sous l'autorité du responsable technique :

- Il transmet les orientations stratégiques liées au domaines sportif et au développement défini par le responsable technique.
- Il assure le suivi du projet du club et fait un retour au responsable technique.

Gestion des structures entraînements :

- Il gère les inscriptions liés à l'activité dans sa catégorie.
- Il constitue des groupes homogènes en collaboration avec le responsable technique.
- Il transmet le programme pédagogique de la saison aux niveaux des entraîneurs de sa catégorie.

Gestion des équipes et du projet sportif – Coordination des équipes sous l'autorité du responsable technique :

- Il participe au suivi des joueurs en fonction des directives du responsable technique.
- Il enregistre et valide les licences dans les délais impartis par le règlement pour les joueurs des équipes de sa catégorie concernés.
- Il assure la mise en place et coordonne le projet sportif décidés par le responsable technique.
- Il coordonne les différents entraîneurs de sa catégorie.

Gestion humaine – Management d'équipe sous l'autorité du responsable technique :

- Il suit et remonte la présence des entraîneur de sa catégorie.
- Il participe aux différentes réunions technique.
- Il veille au bon comportement des entraîneurs et des équipes sous sa responsabilité.
- Il encadre et aide au quotidien les entraîneurs de sa catégorie.
- Il participe à des formations continues dans le domaine le concernant.
- Il gère les différents contingents pour le match du week-end (suspension...).

Gestion des relations :

- Il participe à l'accueil des nouveaux adhérents.
- Il veille à la qualité des relations avec toutes les parties prenantes en relation avec sa catégorie.
- Il assure la mise en place des actions de communication décidées par le responsable technique.

- Il assure les relations avec les autres entités liés à sa catégorie (FOOTECO – ACGF - club) en accord avec le responsable technique.

2. Missions pédagogique de terrain :

- Il est présent régulièrement avec les différents équipes de sa catégorie .
- Il est présent régulièrement aux matchs des équipes sous sa responsabilité et fais un rapport détaillé au responsable technique.
- Il transmet aux entraîneurs de sa catégorie les informations souhaitées par le responsable technique.
- Il assure le relationnel avec les parents de sa catégorie.